ROUBAIX

MERCREDI 9 JUILLET :

Aujourd'hui: saint Cyrille; demain, sainte Pélicie.

Soleil: lever à 5 h. 59; coucher à 21 h. 52.

Lune: dernier quartier le 16.

Sapeurs-pompiers: N° d'appel 208.33.

Caisse d'épargne: ouverte de 9 h. à 11 h. et de 14 à 16 h.

Goutte de lait: distribution de 11 à 12 h.

Pharmacien de service de nuit: M. Leleng, 172, rue de Lille.

Les veinards

Les veinards... ce sont les Tourquennois.

...Parce qu'ils ont une piscine à leur disposition. Ils en ont même deux, dont l'une, à ciel ouvert, est particulièrement appréciée en ce moment.

Quant à Roubaix, qui était si fier de son établissement de la rue des Champs, sans conteste l'un des plus remarquables et des plus modernes du genre... il n'a plus que le canal.

C'est là le seul endroit où la baignade serait possible. Mais, comme elle n'y est pas sans danger... elle y est interdite.

Bien des jeunes gens, obligés de se rendre à Tourcoing pour goûter au plaisir sportif de la natation, nous font part de leurs doléances.

Ils estiment qu'à une époque où l'on réclame de plus en plus l'éducation physique des jeunes, un bassin de natation serait le bienvenu en cette saison.

Hélas ! on sait que la piscine de la ville et ses dépendances abritent depuis le début de la guerre des services sanitaires.

Construire une piscine ne se fait pas en un tournemain. Nous faisons nôtre, toutefois, le désir exprimé par nos jeunes correspondants et nous espérons qu'une solution sera cherchée par les services compétents.

L'BOURLEUX.

Mort de M. Georges Bécuwe, président du Syndicat des charcutiers de Roubaix

Nous apprenons avec regret la mort, à l'âge de 48 ans, de notre concitoyen, M. Georges Bécuwe, survenue au cours de la nuit de dimanche à lundi, à son domicile, 64 bis, Grande-rue.

M. Bécuwe était bien connu à Roubaix pour son habileté professionnelle. Il avait, d'ailleurs, de qui tenir, car son grand-père, puis son père avaient connu, avant lui, la même renommée.

M. Georges Becuwe jouissait dans sa profession d'une autorité indiscutée. Il était président du syndicat des charcutiers de Roubaix, et vice-président de la Fédération des charcutiers du Nord.

Ancien combattant de 1914-18, M. Bécuwe était décoré de la croix de guerre.

Ses funérailles auront lieu jeudi, à 9 h. 30, en l'église Saint-Martin.

Nous présentons à sa famille l'expression de nos sentiments de condoléance.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'EPEULE. — Jusqu'à nouvel ordre les répétitions auront lieu le mercredi à 18 h. 30, au café Saint-Pierre, à Croix, siège de l'Harmonie mutuelle, en vue de l'audition à donner le 13 août en l'église Saint-Sépulcre.

FANFARE DELATTRE. — Les musiciens sont priés d'assister aux funérailles de leur regretté camarade, M. Maurice Dedeurwaerder fils. Réunion à l'hôpital « La Fraternité », mardi 8 juillet, à 14 h. 15.

SYNDICAT DES AGENTS DE L'E.L.R.T. — Un subside sera payé aux familles des mobilisés au siège, Maison des tramways, 3, boulevard de Strasbourg, à Roubaix, le samedi 12 juillet: le matin, de 9 h. à 11 h. 30; le soir, de 16 h. 30 à 17 h. 30.

AU SUJET DU VOL D'UN VELO. — Un suite d'un vol de vélo commis dans le couloir de son habitation, Mme Beauval, 18, rue Sainte-Thérèse, nous prie de préciser que: « le verrou de sûreté de la porte avait été ouvert le matin à 6 h. 30; la porte elle-même restant fermée. Le vol doit donc être situé entre 6 h. 30 et 10 h. heure à laquelle j'avais besoin de ma bicyclette, précise notre correspondante, mon mari a constaté qu'elle avait disparu ».

CROIX

LA DIVE BOUTEILLE. — Alphonse Goudry, demeurant 93, rue de Mouscron, à Roubaix, a été trouvé par le service de garde, dans le courant de la nuit de samedi à dimanche, dormant à poings fermés en travers d'un trottoir de la commune; il a été gratifié d'un procès-verbal pour ivresse et d'un autre pour circulation après l'heure de la retraite.

ACTE DE PROBITE. — Le jeune Michel Degroote, 12 ans, demeurant rue du Boulevard, a apporté au directeur de l'école Kléber, une importante somme d'argent qu'il a déclaré avoir trouvée dans la rue de Bapaume. Cet argent a été déposé entre les mains de M. Mathan, commissaire de police.

C'est la deuxième fois, en l'espace de huit jours, que ce jeune garçon fait pareille trouvaille.

LES LOCAUX VACANTS A VENDRE OU A LOUER doivent être signalés par des écriteaux extérieurs. L'affiche doit porter l'indication du nombre de pièces et du prix de vente ou de location demandé. Ces renseignements doivent être fournis dans la même quinzaine à la mairie, bureau 1, premier étage.

REMISE DES NOUVEAUX CERTIFICATS D'ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les allocataires militaires sont priés de se présenter à la mairie, bureau militaire, guichet 2, munis de leur certificat d'allocations militaires, pour retirer le feuillet du nouveau trimestre, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h., le mercredi 9 juillet, pour les numéros 1 à 500 le matin et 501 à 1.000 l'après-midi. Jeudi 10 juillet, pour les numéros 1.001 à 1.500 le matin et 1.501 à la fin, l'après-midi.

WATTRELOS

La douane arrête de nombreuses personnes qui tentaient d'exporter des marchandises

Les services des douanes doivent faire preuve actuellement d'une grande vigilance pour dépister les nombreuses personnes qui, venant en France pour acheter des marchandises de première nécessité, vont les revendre en Belgique à des prix astronomiques.

C'est ainsi que plusieurs habitants de la région sont poursuivis. Ce sont : Raymond Baussart, demeurant hameau du Breuil à Wattrelos, qui transportait 65 kilos de marchandises diverses : blé, pain d'épice, biscuits, haricots, etc...; Van Meuren, d'Estaimpuis, qui transportait 25 kilos de blé; Vanmeerhaeghe, de Wattrelos, qui portait 6 kilos de blé; Albert Leblanc, de Wattrelos, qui, à bicyclette, transportait 50 kilos de blé, 5 kilos de farine et 7 kilos de beurre; Julie Verschueren d'Herseaux, qui à bicyclette, transportait 8 kilos de blé, et Pierre Vannieuberghe, de Dottignies, qui avait dissimulé sur elle 1 kg. 500 de laine.

CERCLE HORTICOLE. — Il a été impossible d'obtenir de l'insecticide, le stock étant épuisé.

LE LAIT TROP CHER. — Mme Elise Varasse, épouse Seynave, 43 ans, laitière, demeurant à Wattrelos, rue de Mosco(u), 48, a fait l'objet d'un procès-verbal. Elle vendait le lait à raison de 2 fr. 60 le litre, alors que le prix en est fixé à 2 fr. 50.

ASSIS DANS LE SEIGLE. — Des procès-verbaux ont été dressés contre Marcel Bossut, 23 ans, boulanger, demeurant à Roubaix, rue Rossini, 32, et Yvonne Fourmentreaux, 23 ans, rattacheuse, demeurant à Roubaix, rue de Leuze 23, qui étaient assis dans un champ de seigle situé rue du Sapin-Vert et appartenant à M. Edouard Gorloo, cultivateur.

PAS A DEUX. — Jérôme Vandenbulcke, 44 ans, mécanicien, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, 120/7 et André Vanmeenen, 20 ans, employé, demeurant à Roubaix, rue de Metz, 52, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir transporté une personne sur le cadre de leur bicyclette sans dispositif spécial.

DISCIPLE DE BACCHUS. — Mme Marie Renard, 62 ans, ménagère, demeurant à Wattrelos, 102, rue des Ballons, a été rencontrée rue de Toul en état d'ivresse manifeste. Elle a fait l'objet d'un procès-verbal.

PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS. — Jeudi 10 juillet, de 14 à 16 h., au Café du Lion Blanc, angle des rues de la Gendarmerie et Roger-Salengro.

HEM

La réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche à 9 h., sous la présidence de M. Jules Delesalle, maire.

M. le maire expose à l'assemblée que le budget primitif pour 1941, bien qu'approuvé par le préfet, le 28 mars dernier, doit être soumis à un nouvel examen.

En effet, une lettre du préfet en date du 3 juin, signale une moins-value de recettes de 156.810 fr. sur la contribution des patentes. D'autre part, le Conseil municipal avait prévu au budget une recette de 300.000 fr. comme participation de l'Etat dans les dépenses de secours aux vieillards et personnes privées de ressources.

Il faut supprimer cette recette du budget, les secours de cette nature sont entièrement à la charge de la commune, l'Etat n'intervenant pas dans le remboursement partiel de ces dépenses.

Le déficit à combler est donc de 456.810 fr. Le Conseil est invité à combler ce déficit au moyen de compressions rigoureuses de certains crédits, car il ne peut être question de créer de nouvelles taxes, de relever les tarifs de taxes existantes ou d'ajouter d'autres nouveaux centimes additionnels.

On trouve péniblement 78.000 fr. d'économies sur les dépenses compressibles. On supprime donc le crédit de 370.000 fr. affecté aux dépenses de secours aux vieillards et privés de ressources. Il sera demandé à la Préfecture l'autorisation de payer ceux-ci sur les avances consenties par l'Etat. Les 3.810 fr. manquants seront imputés aux centimes pour insuffisance de revenus.

Compte administratif et budget additionnel 1941. — Le compte administratif du maire, qui contient des avances de l'autorité allemande et de l'Etat pour une somme de 2.162.301 f. 90 se solde par un excédent de recettes de 129.476 fr. 10, compte non tenu des avances.

Le Conseil municipal ne fait pas d'objections à la lecture de ce compte et vote le budget additionnel, établi au moyen des chiffres ci-dessus.

Le budget additionnel du bureau de bienfaisance, voté par la commission administrative, est voté par l'assemblée.

Ravitaillement. — Le service du ravitaillement n'existant plus, il est donné lecture de la comptabilité de ce service, en vue de l'apurement des comptes.

Installation d'une porcherie. — Avant de donner son avis sur la demande des Etabl. Carnifex, tendant à obtenir l'autorisation d'installer une porcherie rue de Croix, impasse Dejumne, le Conseil municipal désigne une commission de cinq membres qui se rendra sur place.

Cette commission déposera son rapport qui sera discuté par le Conseil municipal au cours de la réunion qui aura lieu le dimanche 13 juillet, à 9 h. 30.

TOUFFLERS

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se réuniront à la mairie, le jeudi 10 juillet, à 20 h., sous la présidence de M. Alphonse Pouchain, maire.

A l'ordre du jour: budget primitif 1941, communications du maire, comptes et budget du bureau de bienfaisance.

ANNAPPES

CONSULTATION DES NOURRISSONS le vendredi 11 juillet, à 15 h., à la mairie.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Cose

Irrévérence. — Bauduin Hautekeete, 38 ans, débitant de boissons à Roncq, 184, rue de Lille, étant en état d'ivresse, a frappé et injurié le garde champêtre. Deux mois d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

A la frontière. — Joseph Decroix, tueur à l'abattoir, à Roubaix, 152, rue de l'Alma, cour Delporte, 2, et Maurice Deklère, 37 ans, tueur à l'abattoir, à Roubaix, 30, rue Lavoisier, ont tenté d'importer en France quatre cent dix-neuf kilogrammes de viande de boucherie et cent kilogrammes d'abats provenant de Belgique : deux mois d'emprisonnement, une amende de 106.000 francs et une astreinte de 25.000 francs pour tenir lieu de la voiture qui ne put être saisie.

— Un mois, cent francs d'amende et une amende de 2.431 francs à Henri Noffe, 52 ans, camionneur à Menin, qui avait tenté d'introduire en France un kilogramme de tabac et une somme de 1.310 francs en monnaie belge.

Les vols. — Quatre mois d'emprisonnement à Henri Bourdin, 61 ans, manœuvre à Flers, 34, rue Jean-Jaurès, pour vol d'échalotes.

— Marcel Grégoire, 26 ans, emballeur à Mouscron, chaussée de Lille, 54, a été condamné à trois mois d'emprisonnement pour avoir dérobé 59 bobines de fil de coton au préjudice de son patron, M. Vandé Veegaerde.

— Mme Suzanne Lecomte, femme Deketèle, 40 ans, ramoneuse à Roubaix, 136, rue Decrème, a été condamnée à quatre mois d'emprisonnement pour vol d'une somme de trois cents francs.

Les suites d'une agression nocturne. — Ch. Parmentier, 29 ans, manœuvre à Lille, demeurant à Lille, 136, boulevard Victor-Hugo, a dérobé, au préjudice de Mme Dufaux, à Lille, à l'angle de la rue du Pôle-Nord et du Faubourg des Postes, une somme de trente-deux mille francs qu'elle portait sur elle. L'agression eut lieu le 30 mai dernier, à trois heures du matin. Deux années d'emprisonnement et trente-deux mille francs de dommages-intérêts.

Présidence de M. Leclercq

Un acquittement. — Léon Ver Eecke, 20 ans, ouvrier papetier à Roubaix, 70, rue de Wervicq, poursuivi pour vol de deux pinceaux, a été acquitté.

Trop vifs. — Joseph Carlier, 36 ans, charretier à Wattrelos, 7, rue Berthelot, était allé au commissariat de Wattrelos pour réclamer des savons saisis chez un de ses parents. A cette occasion, il injuria le garde champêtre. Quinze jours d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis et vingt-cinq francs d'amende.

— Pour avoir injurié M. Leuridan, adjoint au maire de Linselles, Paul Pollet, 40 ans, ouvrier agricole à Linselles, 65, rue des Frères-d'Halluin, a été condamné à une amende de cinquante francs.

Violent. — André Delcampe, 32 ans, contremaître de briqueterie à Comines, section de la Basse-Perche, a porté des coups au nommé Jules Debacker, à la suite d'une discussion qu'ils eurent ensemble au sujet d'une bicyclette : l'un prétendait l'avoir prêtée, l'autre affirmait l'avoir achetée. Delcampe a été condamné à vingt-cinq francs d'amende et à cinq cents francs de dommages-intérêts.

A la chasse. — François Chrétien, 24 ans, cimentier à Marcq-en-Barœul, a été condamné à cent francs d'amende pour chasse sur le terrain d'autrui en temps prohibé. Il s'était muni d'une bêche pour « déterrer » des lapins dans un bois appartenant à M. Prouvost.

L'herbe tendre. — Achille Baert, 42 ans, terrassier à Halluin, rue Georges-Guynemer, 49, a frappé d'un coup de poing M. Lehoucq, qui lui reprochait de cueillir de l'herbe se trouvant dans une prairie lui appartenant. Vingt-cinq francs d'amende.

D'occasion... — Marcel Vanhoutte, 37 ans, journalier à Hem, 65, rue de la Tribonnerie, et Pascaline Pouly, Vanhoutte, 33 ans, ménagère à Hem, même domicile, qui ont recélé une machine à hacher la viande et deux poules, ont été condamnés à un mois et à trois mois d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

— Pour vol de pommes de terre, Joseph Veerinck, 31 ans, demeurant à Menin, rue du Peuple, 3, a été condamné à un mois d'emprisonnement pour défaut.

— Trois mois d'emprisonnement pour vol de savon à Emile Rambout, 36 ans, débourreur à Tourcoing, 9, rue des Piats, cour Saint-Piat, 20. Le vol avait été commis au préjudice de l'usine de peignage et de carbonisage de Mouvaux.

Bientôt.
la VOIX du NORD
HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT
défendra les travailleurs, les petits, les humbles.
POUR LE NORD !
LE N° 1f — LE N° 1f

TOURCOING

Rentrant de Paris, les jeunes nageurs tourquennois, champions de France universitaires, ont été chaleureusement accueillis

(Ph. J. de Rx)

Au premier rang, des fleurs en mains, Mlles Jeboulet, Bertrand et Piat.

Lundi soir, à 7 h. 30, les jeunes nageurs tourquennois, Mlle Marie-Louise Jeboulet, MM. Bertrand et Piat, de l'Institut Colbert, qui avaient pris part à Paris aux championnats universitaires de France, ont été l'objet d'une réception de la part de leurs parents et amis.

Roger Piat, dans la course de cent mètres nage libre cadets, s'est classé premier en 1' 8" 8/10; le même succès a été remporté par Jacques Bertrand, qui, dans la course de cinquante mètre dos, cadets, a réalisé le temps record de 37" 2/10, prenant, lui aussi, la première place.

Deux records de France ont été battus par eux et il sien fallut de peu qu'un troisième ne le fût, par Mlle Jehoulet, qui, bien que classée troisième dans sa course, n'en a pas moins battu l'ancien record. Elle fut handicapée par un départ en désordre qu'a parfaitement souligné, avec document photographique à l'appui, un journal sportif de Paris.

Dès leur descente du train, nos jeunes sportifs furent accueillis par M. Dambron et Leclercq, professeurs à l'Institut Colbert, Mme Villeneuve, sous-directrice de l'Institut Sévigné, Paul Beulque, moniteur des E. N. T., Delberghe et de nombreux élèves, des parents et des amis.

Des fleurs furent offertes aux jeunes champions de France à qui M. Dambron, au nom de la direction, des élèves des deux écoles, adressa ses félicitations.

Un vin d'honneur clôtura cette journée radieuse pour la natation à Tourcoing.

(*Lire les résultats en* VIE SPORTIVE.)

MERCREDI 9 JUILLET :

Hôtel de ville : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Caisse d'épargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.

Bibliothèque communale : de 14 h. à 17 h. 30.

Bibliothèque populaire : de 9 h. à 11 h. 30.

Consulat belge : de 8 h. à 12 h. 30.

Famille du soldat tourquennois : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Maison de la famille : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Chambre de commerce : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

LA DOUANE EN ACTION

Il y a quelque temps, nous avons informé nos lecteurs des modifications survenues dans la réglementation douanière, du fait de la mise en vigueur de la loi du 19 avril 1941, sur la répression de la fraude.

Nous avons exposé que la fraude à l'exportation est dorénavant réprimée dans les mêmes conditions que la fraude à l'importation.

Nous avons ajouté, d'une part, que la présomption de fraude existait lorsque la marchandise circulait dans le rayon sans titre de mouvement régulier et, d'autre part, que la tentative équivalait au fait de fraude lui-même, lorsque les conditions légales étaient remplies.

Enfin, nous avons signalé que les complices (participants, assureurs, intéressés) au fait de fraude étaient passibles des mêmes peines que les auteurs réels de l'infraction.

Depuis la mise en application de ces prescriptions, le personnel des brigades de Tourcoing, placé sous les ordres du lieutenant Clochard et du capitaine Croquette, a opéré de nombreuses saisies et arrêté ou mis en cause de nombreuses personnes.

Voici quelques-unes des affaires :

Chez M. Hector Grouillon, cafetier, 1, rue Myron-Herrick, à Tourcoing, le service a découvert 441 paires de chaussettes, deux kilos de laine filée et une quarantaine de boîtes d'allumettes. Un procès-verbal a été rédigé.

Un nommé Albert Loafeldt, marchand de chiffons, rue d'Angers, 37, a été surpris alors qu'il transportait, à l'aide d'une voiture attelée d'un cheval, 115 kilos de bouchons de liège. L'équipage et le chargement ayant été saisis, M. Loafeldt a versé une somme de 12.600 francs pour terminer administrativement l'affaire.

Dans la rue de la Frontière, à La Marlière, M. Alfred Wyffels avait accepté le dépôt de 40 kilos de blé, marchandise qui fut exportée malgré l'intervention des douaniers. Pour sa coopération à l'infraction, le détenteur dut verser une amende au bureau des douanes de La Marlière.

Ernest Lotol, qui est récidiviste, a aussi transigé pour avoir accepté chez lui, rue Jules-Simon, 42, 38 kilos de farine destinée à l'exportation.

Au domicile d'une personne qui agissait avec la complicité des nommés Urbain Mulité et Gommaire Balcaen, il a été saisi 120 kilos de blé. Les prévenus ayant souscrit une transaction au bureau de M. Rougès, receveur, ont été remis en liberté.

Samedi dernier, c'est à nos quartiers de la Marlière-Tout que les agents se sont transportés pour saisir chez M. Alfred Coussemont, rattacheur, une petite quantité de tabac belge et, chose beaucoup plus intéressante, quatre balles de laine filée pesant 84 kilos que le sous-brigadier Paul Girard avait aperçues de loin. M. Coussemont avait reçu les colis chez lui, mais avait jugé prudent de les dissimuler dans un champ de lin situé à une quarantaine de mètres de sa maison d'habitation durant une courte absence du sous-brigadier Girard. Seulement la piste fut découverte et la laine « filée » au bureau des douanes de la brigade où un procès-verbal fut rédigé.

La série continuera certainement car la douane est bien décidée à empêcher la sortie des produits d'alimentation ou autres dont nous avons tant besoin en ce moment.

Une journée chaude pour les pompiers

Un feu de cheminée. — La journée de lundi fut particulièrement chaude pour les pompiers. Vers 10 h., ils étaient appelés rue Nationale, cour Raymond, chez M. Meslaien, où un amas de suie avait provoqué un feu de cheminée.

Dans une carderie. — Vers 14 h., un incendie éclatait à l'usine Vandenberghe-Deurmont, rue Sainte-Barbe. Un court-circuit dans un moteur avait mis le feu aux matières et très rapidement, le foyer s'était étendu à toute une salle de machines et menaçait de s'étendre. Une âcre et épaisse fumée gêna beaucoup les pompiers dans leur travail, et ils durent se servir de leurs masques. Après une heure d'efforts, tout danger était écarté. Les dégâts s'élèvent à environ cinq cent mille francs.

Et dans une cave à poussière. — Les pompiers étaient à peine rentrés à leur casernement, qu'ils étaient appelés pour un troisième incendie, qui venait d'éclater chez MM. Danset et Descamps, fabricants de tubes en papier, rue de la Tossée. L'incendie s'était localisé dans la cave à poussières, mais en raison d'un danger d'explosion, le travail des pompiers fut rendu plus difficile. Ils parvinrent à braquer une petite lance sur le foyer, qui fut bientôt maîtrisé. Les dégâts sont insignifiants.

LA VISITE DES JARDINS DU « COIN DE TERRE »

Dans quelques jours, les jurys désignés par le comité du « Coin de terre et du foyer tourquennois » commenceront leurs visites annuelles des jardins ouvriers. En attendant leur passage, les jardiniers rivalisent de zèle pour présenter des potagers bien soignés, garnis de nombreux et beaux légumes et d'une variété copieuse. En quinze jours, les travaux à accomplir vont appliqués à ratisser le carré, à arracher les dernières mauvaises herbes et procéder à la toilette générale de leur petit lopin de terre.

Car tous ont à cœur d'attirer l'attention des juges par le joli coup d'œil qu'offre un jardin bien tenu. Plus les connaissons et non des moindres, qui attendent que la visite officielle soit terminée, pour commencer leur récolte dans tel ou tel parc.

Tous nos jardiniers aiment le beau travail, bien fini. Des lors, ils prennent leurs précautions pour qu'on ne les juge pas au-dessous de leurs qualités et de leurs capacités. Et ils ont raison.

Plus de quatre mille jardins doivent être visités entre le 10 et le 20 juillet. Qu'on se représente la somme de travail imposée aux membres du jury, qui doit apprécier pour chacun d'eux, la variété des légumes cultivés, la propreté du terrain, l'agencement général et les plantations de fleurs. Nous aurons alors l'occasion de faire connaître le résultat des expertises du jury. Pour le dernier quart d'heure, que chacun fasse son mieux.

Avis aux familles des prisonniers civils 1914-1918 actuellement prisonniers de guerre

Les familles des prisonniers de cette catégorie, sont priées de passer au siège de l'U. N. C., 43, rue du Hase, mercredi prochain, entre 9 h. et 12 h. Le bureau a besoin de certains renseignements d'état civil sur ces prisonniers, en vue d'interventions ultérieures.

Secours aux habitants privés de ressources

Les paiements de secours pour la période du 7 au 13 juillet 1941 auront lieu dans les dépôts du bureau de bienfaisance, les jours et heures ci-après :

Mercredi 9 juillet. — Blanc-Seau, château Scott, square Leman. — Cartes vertes: de 14 à 15 h., Nos 23.751 à 24.699; 15 à 16 h., Nos 22.801 à 23.110.

Jeudi 10 juillet. — Mairie-annexe. Cartes mauves: de 9 h. à 9 h. 30: Nos 4.801 à 5.600; 9 h. 30 à 10 h.: 5.601 à 7.700; 10 h. à 10 h. 30: 7.701 à 8.200; 10 h. 30 à 11 h.: 8.201 et au-dessus. — Cartes oranges: de 14 h. 15 à 14 h. 30: Nos 16.000 à 16.500; 14 h. 30 à 15 h.: 16.801 à 17.900; 15 h. à 155 h. 30: 17.901 à 18.200; 15 h. 30 à 16 h.: 18.201 et au-dessus.

Vendredi 11 juillet. — Mairie-annexe. — Cartes jaunes: de 9 h. à 9 h. 30: Nos 19.400 à 20.300; 9 h. 30 à 10 h.: 20.301 à 20.900; 10 h. à 10 h. 30: 20.901 à 21.200; 10 h. 30 à 11 h.: 21.201 et au-dessus. — Cartes roses: de 14 h. 15 à 15 h.: Nos 12.301 à 13.700; 15 h. à 15 h. 30: 13.701 à 14.300; 15 h. 30 à 16 h.: 14.301 à 14.700; 16 h. à 16 h. 30: 14.7[illegible] et au-dessus.

Croix-Rouge. — Cartes bleues: de 14 h. à 15 h.: Nos 9.501 à 10.500; 15 h. à 16 h.: 10.501 à 11.100; 16 à 17 h.: 11.101 à 11.600.

Il est rappelé que tout cumul est interdit.

Institut Sévigné

Voici la suite de la liste des élèves admises à l'examen d'entrée :

Cécile Schram, Jacqueline Dhellemme, Mauricette Rys, Marthe Loridan, Renée Filipo, Jeannine Berquez, Renée Tytecs, Ariette Leclercq, Geneviève Debiauwe, Jeanine Coorens, Georgette Haerhout, Yvette Sbriss, Micheline Deboscherer, Michelle Devos, Jacqueline Himpe, Christiane Olive, Michelle Lecompte, Eliane Vandescanneville, Paulette Gheysens, Françoise Vandecasteele, Jacqueline Lannoy, Micheline Asseman, Marie-Jeanne Robart, Odette Thienpont, Eliane Lanrsens, Huguette Lonnay, Joelane Carrette, Laurette Verbrugghe, Claire Rameaux, Denise Duthilleul, Thérèse Laperie, Yolande Knocksert, Ginette Lenne, Raymonde Haquette, Gisèle Delsperger, Nelly Bossuyt, Lucette Blasbroeck, Jacqueline Leruge, Jacqueline Senecq, Marceline Deboscherer, Paulette Castel, Yvette Leveugle, Jeanine Dufour, Antonie Debruyne, Yvette Escquet, Jeanine Pecquereau, Simone Clarys, Anne-Marie Lefebvre, Nelly Velghe, Renée Meurillon, Arlette Dewilde, Marie-Madeleine Saint-Ghislain, Alberte Cannière, Georgette Ackon.

GROUPE DES COMBATTANTS DES PHALEMPINS. — Les funérailles de M. Julien Leclercq auront lieu mercredi 9 juillet, à 9 h. 15, en l'église Saint-Jacques.

MOUVAUX

Au Comité d'aide aux prisonniers et aux familles nécessiteuses

Une œuvre de parrainage est constituée

Le Comité d'aide aux prisonniers et aux familles nécessiteuses s'est réuni à l'hôtel de ville sous la présidence d'honneur de M. Albert Boudewyn, maire, qui, en ouvrant la séance adresse ses remerciements aux membres présents et passe la parole à M. Paul Durieux, président actif.

Ce dernier demande à l'assemblée de ratifier le choix de nouveaux membres: MM. Bernard Leurent et Robert Liagre, et d'autre part: MM. Joseph Motte-Cawrois et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de :

MM. Albert Boudewyn, maire, président d'honneur; Paul Durieux, président actif; Bernard Leurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur; Joseph Motte-Cawrois, Pierre Kesteloot et Emile Delacroix, vice-présidents actifs; Paul Deroles, secrétaire général de la mairie; Ernest Morel, trésorier; l'abbé Bassquin, curé de Saint-Germain représentant les trois paroisses; les membres du conseil municipal, et les présidents des sociétés locales.

Le président actif parle ensuite de l'activité du comité qui a procédé mensuellement à la distribution gratuite de 550 colis environ.

Il appelle l'attention des membres sur la dépense occasionnée de ce fait et l'obligation de se procurer dans la mesure du possible, de nouvelles ressources. Pour ce faire, il a mis au point un nouveau mode de perception.

La ville sera divisée en trois secteurs, comprenant chacun un chef et un groupe de collecteurs qui seront chargés de passer mensuellement chez les personnes titulaires de cartes, soit de membres d'honneur, soit de membres adhérents, ou encore de membres participants. Une commission composée des membres actifs sera chargée de mettre au point et de régler la perception des cotisations.

Ce système offrant toutes garanties tant au point de vue stabilité de recettes que de contrôle est adopté à l'unanimité et sera mis en vigueur prochainement.

Diverses questions sont ensuite mises point et M. Boudewyn, après avoir félicité l'auteur de ces propositions, adresse ses remerciements à aux membres bienfaiteurs, ainsi qu'au comité tout entier, pour tout le bien qu'il a fait ces temps derniers et il lui souhaite grand succès pour l'avenir.

HALLUIN

UNION OLYMPIQUE HALLUINOISE. — Dimanche 13, à 9 h. 30, se tiendra au siège, terrain d'honneur, rue de Lille, une assemblée générale des membres actifs, seniors et juniors.

LA FRAUDE DU JAMBON. — Hier, vers 9 h., le service des douanes du bureau de la rue de Lille, composé du sous-brigadier Baudry et des préposés Gadou, Weyrich et Séguin, procédait à l'arrêter à la barrière et se dirigeant vers la Belgique, une auto conduite par un marchand de lin de Wevelghem, M. Léon Favorel. Le préposé Gadou ayant procédé à la visite de la voiture, découvrit, dissimulé sous le capot, plusieurs jambons d'un poids total de 21 kil. et destinés à être exportés frauduleusement.

Le marchand de lin fut arrêté, puis laissé en liberté, après avoir été admis à transiger.

LA DISTRIBUTION DE TICKETS POUR DENREES DIVERSES. — Il sera procédé mercredi et jeudi prochains, à la mairie, à la distribution de tickets pour denrées diverses. Cette distribution aura lieu dans l'ordre suivant :

Mercredi, salle des mariages : de 8 h. 30 à 9 h. 30, de 1 à 250 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 251 à 500 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, 500 à 750 ; de 14 h. à 15 h., 751 à 1000 ; de 15 h. à 16 h., de 1001 à 1250 ; de 16 h. à 17 h., 1250 à 1500.

Bureau annexe : de 8 h. 30 à 9 h. 30, 2501 à 2750 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 2751 à 3000 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, 3001 à 3250 ; de 14 h. à 15 h., 3251 à 3750 ; de 16 h. à 17 h., 3751 à 4000.

Jeudi : salle des mariages : de 8 h. 30 à 9 h. 30, 1501 à 1750 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 1751 à 2000 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, 2001 à 2250 ; de 14 h. à 15 h., 2251 à 2500.

Bureau annexe : de 8 h. 30 à 9 h. 30, 4001 à 4250 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 4251 à la fin. De 14 h. à 15 h., retardataires.

AU « COIN DE TERRE HALLUINOIS ». — Permanence demain mercredi, de 10 h. à midi et de 16 h. à 18 h., au local, 54, rue Gustave-Desmettre.

RONCQ

CONSULTATION DES NOURRISSONS demain mercredi, à 15 h., au local de la rue de Bousbecque.

LE « SECOURS NATIONAL » AU BLANC-FOUR. — Demain mercredi, une permanence sera tenue par le « Secours national » de 14 h. 30 à 17 h. 30, 71 bis, rue de Lille, pour le hameau du Blanc-Four.

BACCALAUREATS. — Les cours de vacances de l'ECOLE D'ARTOIS, de BERCK-PLAGE, préparant à la deuxième session du BACCALAUREAT, commenceront au début du mois d'août. 21744

BELGIQUE

Un corps de volontaires wallons et flamands va combattre les Soviets

Depuis le premier jour des hostilités germano-soviétiques, les demandes d'engagement affluaient de toutes les villes et villages de Belgique. Il a été décidé de créer un corps de volontaires antibolcheviates « Wallonie » réservé aux volontaires wallons ayant fait leur service militaire et âgés de 19 à 36 ans, et un régiment de volontaires flamands réservé aux Flamands de 17 à 40 ans.

A cette occasion, MM. Staf Declercq, chef du mouvement unique flamand, et Léon Degrelle ont lancé des proclamations.

— Présidées par les autorités civiles, les fêtes de Saint-Firmin, patron de la Navarre, viennent de commencer à Pampelune.

— Le roi d'Afghanistan en inaugurant la deuxième session du parlement a souligné la position de neutralité de son pays actuelle

LA VIE SPORTIVE

POIDS ET HALTERES

Un Croisien est champion de poids et haltères au Maroc

Notre concitoyen, M. Octave Theys, dont la famille habite à l'angle des rues de Chicago et Gusade, vient de remporter le championnat de poids et haltères du Maroc, totalisant, en cinq mouvements, 307 kilos 500.

Cette performance bat le record du Maroc.

M. Octave Theys est un ancien gymnaste de la « Patriote », à laquelle il appartenait avant son départ pour le

Octave Theys

régiment. C'est au sein de cette société qu'il s'entraîna pendant de nombreuses années, avec une persévérance tenace.

Aux différentes compétitions auxquelles il participa, il obtint un premier prix d'athlétisme et fut classé deuxième au championnat d'athlétisme complet de France.

Lors de son service militaire au Maroc, il fut bientôt remarqué par ses chefs et nommé moniteur de gymnastique.

Démobilisé, M. Octave Theys fonda, à Casablanca, une salle d'éducation physique qui attira immédiatement de nombreux jeunes gens.

Au championnat des poids et haltères du Maroc qu'il vient de remporter pour la seconde fois, il a réuni les résultats suivants : arraché à droite, 70 kilos ; à gauche, 60 kilos ; à deux mains, 99 kilos ; développé, 60 kil. 500 ; épaulé et jeté, 115 kilos.

Toutes nos félicitations.

COMMUNICATIONS

Les sessions ordinaires du brevet sportif national sont prolongées d'un mois

En raison des difficultés rencontrées dans l'organisation des épreuves du B.S.N., le Commissaire général à l'éducation générale et aux sports vient de décider de prolonger d'un mois le délai de clôture des sessions ordonnées. Celles-ci pourront donc avoir lieu jusqu'au 31 août.

En conséquence, M. Raymond Sergeant, délégué régional, en rappelant que le commissariat général a, dès l'automne, rendu obligatoire la pratique de l'éducation physique dans toutes les associations sportives,

Que le règlement provisoire du B.S.N. a été porté à la connaissance de tous dès fin février,

Que des sessions de repêchage seront organisées en septembre, confirme :

Que tous les centres d'examens autorisés ou en instance d'autorisation à ce jour devront se dérouler à la date prévue selon l'autorisation donnée.

Que des sessions ordinaires pourront être autorisées dans le courant du mois d'août dans les centres qui n'ont pu être organisés en mai, juin ou juillet (zone côtière, départements de l'Aisne et des Ardennes plus particulièrement).

Qu'un candidat ne peut se présenter qu'à un seul centre par session (en cas de fraude, le certificat sera annulé et d'autres sanctions seront prises à l'égard des fautifs ainsi que vis-à-vis des dirigeants ayant facilité ou toléré les fraudes).

Que les demandes d'autorisation émanant d'associations sportives doivent parvenir à la direction régionale des sports, 4, rue Nationale, à Lille, trois semaines avant la date prévue.

(Les demandes établies par des établissements scolaires doivent être adressées à M. Bartel, inspecteur principal, 4, rue Nationale, Lille).

Ces demandes qui doivent être établies par un dirigeant responsable comprendront : Lieu et date